

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 3 novembre 2014, à 20 heures, à la salle municipale, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères : Sylvie DeBlois  
Anne Pichette

Messieurs les conseillers: Yves Lévesque  
Arthur Plumpton  
Bruno Simard

Absent : Marc-Antoine Turcotte

### Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014.
3. Suites de cette séance.
4. Correspondance.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution afin d'adopter le plan d'action local démarche *Politique de la famille et des aînés de l'île d'Orléans*.
7. Résolution octroi contrat patinoire 2014-2015.
8. Résolution mandat à la MRC, de l'île d'Orléans pour procéder à l'harmonisation des règlements d'urbanisme.
9. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires.
10. Rapport du maire
11. Divers
  - 11.1 Demande de financement Maison des Jeunes Ile d'Orléans.
  - 11.2 Demande appui financier Club FADOQ les aînés en action de Saint-Pierre.
12. Rapport des élus sur les divers comités.
13. Période de questions.
14. Levée ou ajournement de la séance.

\*\*\*\*\*

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

14-102

**Sur une proposition de** Arthur Plumpton, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** que l'ordre du jour précité soit adopté.

#### 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014.

14-103

**Sur une proposition de** Bruno Simard, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2014.

### 3. Suites de cette séance

### 4. Correspondance

### 5. Adoption des dépenses

14-104

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière. **Sur une proposition** de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser le paiement des factures d'octobre totalisant 147 847.88 \$, ainsi que les comptes à payer au montant de 546.13 \$ et que le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille.

### 6. Résolution afin d'adopter le plan local démarche *Politique de la famille et des aînés de l'Île d'Orléans*.

14-105

**Considérant** l'engagement de la municipalité de Sainte-Famille dans la démarche d'élaboration de la *Politique de la famille et des aînés de la MRC de l'Île d'Orléans*, **Il est proposé par** Yves Lévesque, **Appuyé par** Anne Pichette, **et il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères)** que le plan d'action local de Sainte-Famille déposé le 31 octobre 2014 soit adopté comme plan triennal par le conseil municipal, sous réserve d'ajustements éventuels qui pourraient être requis par le contenu de la politique et/ou du plan d'action de la MRC de l'Île d'Orléans.

### 7. Résolution octroi contrat patinoire 2014-2015.

Le conseil a pris connaissance d'une offre.

### 8. Résolution mandat à la MRC de l'Île d'Orléans pour procéder à l'harmonisation des règlements d'urbanisme.

**Considérant que** six règlementations d'urbanisme distinctes s'appliquent dans chacune des municipalités constituant le territoire de l'Île d'Orléans ;

**Considérant** la disparité des normes d'un règlement à l'autre ;

**Considérant** certaines caractéristiques propres à chaque municipalité, déjà bien connues et documentées, et qu'il y aurait lieu de maintenir ;

**Considérant** la révision actuelle du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de l'Île d'Orléans ;

**Considérant** que suivant cette révision, une refonte des plans et règlements d'urbanisme de chacune des municipalités de l'île devra être effectuée ;

**Considérant** l'opportunité, la pertinence et la volonté politique des élus de procéder à une harmonisation des règlements municipaux ;

**Considérant que** les caractéristiques propres à chacune des municipalités se retrouveront à la suite des règlements harmonisés ;

**Considérant que** tout au long du processus d'harmonisation, des projets de refonte des règlements seront présentés aux élus pour approbation ;

**Considérant que** l'harmonisation de la réglementation d'urbanisme facilitera son application et une meilleure compréhension ainsi qu'un traitement plus équitable envers les citoyens ;

**En conséquence**

14-106

**Sur une proposition** de Yves Lévesque, **Appuyée par** Bruno Simard, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** de mandater la MRC de l'île d'Orléans pour procéder à l'harmonisation des règlements d'urbanisme et la rédaction des plans d'urbanisme locaux.

#### **9. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires.**

Les élus ont tous produit leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

#### **10. Dépôt du rapport du maire.**

Conformément à l'article 955 du code municipal, les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du rapport sur la situation financière 2014, présenté par le maire Jean-Pierre Turcotte.

#### **11. Divers**

##### **11.1 Demande de financement Maison des Jeunes Ile d'Orléans**

Remis au budget 2015.

##### **11.2 Demande appui financier Club FADOQ Les aînés en action de Saint-Pierre.**

Remis

#### **12. Rapport des élus sur les divers comités.**

#### **13. Période de questions.**

#### **14. Levée de la séance**

14-107

**Sur une proposition** de Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité** que la séance soit levée à 9 h30.

---

Sylvie Beaulieu g.m.a.  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

---

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.